



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à 18heures30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques AUZOU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 Mars 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Jacques AUZOU, M. Alain COURNIL, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Bernadette SALINIER, M. Serge RAYNAUD, Mme Fanny CASTAIGNEDE, M. Nicolas DURU, Mme Christiane PASQUET, M. Jean- François PINSON, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, M. Boris VOIRY, M. Jean-Marie MONTAGUT, M. Alexandre BREGEON, Mme Valérie CORNU, Mme Claudie DAVID, Mme Anabela DE ALMEIDA, M. Francis DESAGE, Mme Martine DOYEN, M. Pascal FURELAUD, M. Jean Raoul PICHARDIE, Mme Janique PLU, Mme Murielle POUGET, Mme Delphine VARAILLAS, M. Jamel FALLOUK, Mme Josette MARRANT, M. Gilles NEDONCELLE, M. Jérémy PIERRE-NADAL, M. Michel RIEM

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Liliane GONTHIER à Mme Fanny CASTAIGNEDE
Mme Bérange BOUGEON à Mme Bernadette SALINIER
M. Driss DRIOICHE à Mme Claudie DAVID
M. Frédéric VEZIGNOL à M. Serge RAYNAUD
Mme Marie Lou BONGRAIN à M. Jérémy PIERRE-NADAL
Mme Michèle ELOI à Mme Josette MARRANT

EXCUSE(S) :

Mme Virginie SIMON-MALARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et vérifie que le quorum est atteint et propose Murielle POUGET comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité de ses collègues.

Il soumet au vote le procès-verbal du 09 Mars 2022, il est adopté à l'unanimité.

Il rend compte des décisions prises conformément à l'article L2122-23 du CGCT qui sont enregistrées sous les n° : **D2022_011** : Réalisation d'un emprunt pour la construction d'un bâtiment commerces et services

Intervention de Monsieur le Maire : avant d'ouvrir la séance je souhaite vous indiquer que la commune accueillera, durant ces prochains jours, la première famille Ukrainienne. Une maman, seule, avec cinq enfants. Nous accueillerons les enfants à l'école, ainsi qu'à la crèche et la Ville prendra en charge leur restauration.

Nous avons connu, le weekend dernier, un évènement qui a manifestement marqué les esprits, il s'agit du spectacle Carmen au Palio. J'ai eu que des retours positifs de cet évènement et concernant l'édition de Tous au Vert, malgré un temps frais, l'évènement a été un succès.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE BOULAZAC ISLE
MANOIRE DRESSE PAR LE TRESORIER DE LA VILLE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le trésorier de la Ville, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du trésorier,

Intervention de Mme Marrant : nous avons reçu, cette année, les documents complets du trésorier. Nous avons pu vérifier que les chiffres correspondaient bien. Aussi nous voterons le compte de gestion, contrairement aux années précédentes. En effet lors des précédentes années il s'agissait d'un problème de forme car nous ne recevions pas le document. Ce qui nous avait valu une remarque un peu désagréable mais cette fois-ci nous voterons le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion du Budget principal et des budgets annexes du trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal et des budgets annexes pour le même exercice.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE BOULAZAC ISLE
MANOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ,

Considérant que le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame PASQUET pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Après examen du compte administratif du budget principal et des budgets annexes ;

Intervention de Mme Marrant nous avons là aussi pour la 1 ère fois la maquette complète qui permet de voir dans le détail les opérations effectuées et de découvrir des informations qui ne nous sont pas données dans votre note de synthèse.

Premièrement un décalage entre prévision et réalisation qui ne trouve pas d'explication : les annulations de crédits dont il n'est jamais question ici.

Lors du débat sur les Orientations Budgétaires, j'ai posé la question sur la faiblesse du reste à reporter au regard des 2 DM tardives, pour plus de 1,5 millions, qui avaient peu de chance d'être consommés voire engagés dans les mois qui restaient. Vous ne m'avez pas répondu. Et je n'ai pas eu d'explication non plus en commission des finances. C'est donc dans la maquette que j'ai vu que la plupart des crédits avaient été annulés pour environ 1 million. Quel intérêt y avait-il donc à faire ces DM ?

Au bout du compte en investissement sur les 8,728 millions d'opérations nouvelles technologies report prévu en BP et DM seuls 7,370 millions ont été payés et 436 000 reportés, soit une réalisation similaire à 2020. C'est un taux de réalisation de 84,7%, il était de 79% en 2020. En dépit de tout ce qui a été annulé, cela reste un taux de réalisation qui est en progrès.

Idem en fonctionnement où la différence entre dépenses prévues et réalisées est de l'ordre de 100 000 euros notamment des crédits annulés sur la formation.

Les contrats de prestations et services avaient été très surévalués, les fêtes et cérémonies sous évaluées. Le personnel extérieur également, etc. Il n'y a que peu de lignes où la réalisation a été conforme aux prévisions. Par contre en recette avec les produits exceptionnels résultant des ventes qui ont été effectuées à plus d'un million, on est bien au dessus et c'est bien venu.

Notre impression c'est que le budget est fait à la louche et que vous voyez après ce qui se passe.

Ce n'est pourtant pas conforme à l'obligation d'établir un budget sincère, donc au plus près de la réalité qui sera réalisé.

Deuxièmement la comparaison avec les années précédentes : nous regrettons que vous ne nous fournissiez pas cette vue sur l'évolution des réalisations année après année.

Nous notons que le résultat de fonctionnement est de 722 000€, inférieur à celui de 2020 (qui était de 2 390 000€) et à celui des années 2018 et 2019 et ce en dépit d'une grosse recette exceptionnelle venant des ventes que nous avons effectuées et qui n'était pas prévue au budget.

Nous notons également que le résultat net de 2,479 millions est inférieur de 1,5 millions à celui de 2020 et inférieur d'un million à 2018 et 2019 (2 479 560 € au lieu de 3 930 072€ pour 2020).

Nous observons que l'excédent affecté au fonctionnement 2022 soit 1,447 millions est plus faible de 700 000 euros que l'année précédente, là aussi en baisse par rapport aux 3 dernières années.

Cela ne vous inquiète pas ?

On va donc commencer l'année avec moins de ressources issues de l'exercice passé que précédemment alors que vous avez fait état d'un programme ambitieux pour les années à venir.

L'emprunt de 2,5 millions que vous avez présenté comme un cadeau de départ du directeur du Crédit Agricole, se révèle en fait bien opportun.

M. le Maire : Madame Marrant vous avez dit au début de vos propos que nous avons exceptionnellement plus consommé nos crédits (environ 84%), mais je tiens à vous rappeler que la norme nationale est de 70%. Nous y arrivons à peine au Grand Périgueux.

Je vous remercie d'avoir remarqué que nous avons consommé 84% du budget. Plus nous sommes efficaces, plus nous consommons et moins il y a de report.

Mme Marrant : on ne commence pas l'année avec le report mais avec l'excédent. Ma question est : pourquoi avoir fait 2 DM si importantes en fin d'année ?

M. Pinson : le budget de fonctionnement représente 17M€. Je ne connais pas de commune qui dispose d'un budget de ce niveau et qui connaît au début du 1^{er} trimestre de l'année suivante combien elle dépensera pour chaque poste.

Il y a deux ans, qui pouvait penser que nous aurions des dépenses liées à une crise sanitaire mondiale ? Il y a des aléas et nous essayons de faire en cours d'année des DM afin de rectifier lorsqu'il y a des recettes et/ou dépenses importantes.

Nous avons prévu beaucoup plus en virement à l'investissement que ce que nous avons fait. Il y a 1M€ d'écart parce qu'il a fallu faire des écritures de régularisation sur les amortissements. Le trésorier nous a contraint de les faire parce qu'elles n'avaient pas été faites en temps et en heure. Nous ajustons au plus juste.

En ce qui concerne le personnel, nous sommes arrivés à l'euro près puisque nous avons fait une DM en novembre dernier, et que nous connaissions, à part quelques cas d'arrêt maladie ou autre, les dépenses liées au personnel.

Lorsque nous avons fait le budget, l'imprimé 1259, qui correspond à ce que l'Etat va nous donner, nous ne l'avons pas. Je vous l'ai indiqué lors de la commission des finances et nous l'avons reçu trois jours après cette réunion.

Vous pouvez constater dans le budget que nous avons eu une bonne surprise. Environ 80 000€ supplémentaires que nous avons rattaché aux dépenses imprévues parce que nous ne pouvions pas reprendre tout le budget par rapport à ce que nous avons vu en commission des finances quelques jours auparavant. Nous sommes en perpétuelle rééquilibrage.

Concernant les résultats en baisse, c'est une constatation, je ne vais pas le nier. Les revenus ainsi que les dépenses le sont également.

La presse a cité il y a quelques temps que la commune était hors la loi concernant la délivrance des cartes d'identité/passeport. Il faut savoir que nous avons mis à disposition de l'espace France Services deux agents, pour un coût annuel d'environ 70 000 €. Il y a une participation de l'Etat de 30 000€, ce qui signifie une dépense de 40 000€. Pour le conseiller numérique, le coût pour la Ville est de 32 400€, remboursement par l'Etat 25 000€, soit une différence de 7 400€. Mais le remboursement de 25 000€ pour le poste de conseiller numérique n'est seulement effectif que les deux premières années. Passé ce délai, le coût de la Maison France Service représentera 72 000€ par an. A chaque fois qu'on nous colle des charges, parce que l'Etat se défait, nous sommes de moins en moins à l'aise pour nos propres dépenses habituelles.

M. le Maire : je souhaite vous apporter une précision. Il ne vous a pas échappé que les prix des matières premières avaient fortement augmenté. Durant une année, un marché de base est établi, mais il y a des révisions qui sont liées au surcoût des matières premières. Aussi nous nous adaptons en permanence et la question est de savoir si nous avons fait ce que nous avions prévu de faire.

Mme Marrant : par rapport à ce que je vous ai signalé précédemment est-ce que cela ne vous inquiète pas ? Nous avons des indicateurs qui sont plutôt à la baisse.

M. Pinson : ce serait mentir que de tenir un discours inverse. Je ne peux que le constater, hélas...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire.

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2021 du budget principal de la Commune , le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture de l'autofinancement se présente comme suit :

Détermination des résultats investissement et fonctionnement / commune / 2021		
Résultat d'investissement		
C/001	VILLE	-2 700 587,53 €
	Excédent/déficit reporté 2020	-3 400 828,43 €
	Dépenses d'invest.	-9 493 914,10 €
	Recettes d'invest.	10 194 155,00 €
	Résultat Invest. Global	- 2 700 587, 53 €
	RAR dépenses	- 436 551,10 €
	RAR recettes	1 690 153,17 €
	Besoin net de la section d'investissement	-1 446 985,46 €
Résultat de fonctionnement		
C/002	VILLE	2 479 560,21 €
	Excédent/déficit reporté 2020	1 756 661,24 €
	Dépenses de fonct.	-15 333 771,60 €
	Recettes de fonct.	16 056 670,57 €
	Résultat net de fonctionnement	2 479 560,21 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre dès le vote du Budget Primitif 2022 les résultats de la manière suivante :

Compte 001- Excédent - Déficit d'investissement	2 700 587,53 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 446 985,46 €
Compte 002 - Excédent ou Déficit de fonctionnement reporté :	1 032 574,75 €
Soit un total de :	2 479 560,21 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 / BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2021 du Budget annexe des Affaires Economiques de la commune de Boulazac Isle Manoire ,le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture de l'autofinancement se présente comme suit :

Détermination des résultats investissement et fonctionnement / Affaires Economiques / 2021		
Résultat d'investissement		
C/001	AFFAIRES ECONOMIQUES	-12 807,66 €
	Excédent/déficit reporté 2020	-816 656,89 €
	Dépenses d'invest.	-451 226,94 €
	Recettes d'invest.	1 255 076,17 €
	Résultat Invest. Global	-12 807,66 €
	RAR dépenses	-74 887,29 €
	RAR recettes	63 000,00 €
	Résultat invest. Net	-24 694,95 €
Résultat de fonctionnement		
C/002	AFFAIRES ECONOMIQUES	194 367,89 €
	Excédent/déficit reporté 2020	12 738,02 €
	Dépenses de fonct.	-598 778,27 €
	Recettes de fonct.	780 408,14 €
	Résultat fonct. Net	194 367,89 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre dès le vote du Budget Primitif 2022 les résultats de la manière suivante :

Compte 001- Excédent - Déficit d'investissement	12 807,66 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	24 694,95 €

Compte 002 - **Excédent** ou Déficit de fonctionnement reporté :
soit un total de

169 672,94 €
194 367,89 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 / BUDGET ANNEXE LE PALIO

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2021 du Budget annexe du Palio de la commune de Boulazac Isle Manoire ,le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture de l'autofinancement se présente comme suit :

Détermination des résultats investissement et fonctionnement / Le Palio / 2021		
Résultat d'investissement		
C/001	LE PALIO	-385 733,91 €
	Excédent/déficit reporté 2020	-759 138,33 €
	Dépenses d'invest.	- 435 135,91 €
	Recettes d'invest.	808 540, 33 €
	Résultat Invest. Global	- 385 733,91 €
	RAR dépenses	- 5 720,00 €
	RAR recettes	32 000,00 €
	Besoin net de de la la section investissement	- 359 453,91 €
Résultat de fonctionnement		
C/002	LE PALIO	402 422,06 €
	Excédent/déficit reporté 2020	752,62 €
	Dépenses de fonct.	-155 433,79 €
	Recettes de fonct.	557 103,23 €
	Résultat Net de fonctionnement	402 422,06 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre dès le vote du Budget Primitif 2022 les résultats de la manière suivante :

Compte 001- Excédent - Déficit d'investissement	385 733,91 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	359 453,91 €
Compte 002 - Excédent ou Déficit de fonctionnement reporté :	42 968,15 €
soit un total de	402 422,06 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 / BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2021 du Budget annexe du centre d'hébergement de la commune de Boulazac Isle Manoire ,le conseil municipal a constaté que le besoin de financement et la capacité de couverture de l'autofinancement se présente comme suit :

Détermination des résultats investissement et fonctionnement /Centre Hébergement / 2021		
Résultat d'investissement		
C/001	Centre Hébergement	2122,66 €
	Excédent/déficit reporté 2020	3738,46 €
	Dépenses d'invest.	-1904,80 €
	Recettes d'invest.	289,00 €
	Résultat Invest. Global	2122,66 €
	RAR dépenses	0,00€
	RAR recettes	0,00€
	Besoin net de la section d'investissement	
Résultat de fonctionnement		
C/002	Centre Hébergement	3894,82 €
	Excédent/déficit reporté 2020	2 641,82 €
	Dépenses de fonct.	-16 187,00 €
	Recettes de fonct.	17 440,00 €
	Résultat net de fonctionnement	3 894,82 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre dès le vote du budget principal 2022 les résultats de la manière suivante :

Compte 001- Excédent - Déficit d'investissement	2 122,66 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00€
Compte 002 - Excédent ou Déficit de fonctionnement reporté :	3 894,82 €
Total	3 894,82 €

FISCALITE LOCALE 2022

Monsieur le Maire expose que le panier de recettes fiscales de la commune est désormais composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour laquelle le taux d'imposition communal intègre l'ex-taux du département depuis la suppression de la TH sur les résidences principales en 2021,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, puisque la commune ne perçoit plus la TH sur les résidences principales depuis 2021 (dont le taux est encore gelé cette année),

La Ville poursuit le gel des taux conformément à l'engagement pris de maîtriser la fiscalité. Il est donc proposé de maintenir les taux 2022 au niveau de ceux de 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,74 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,62%

En conséquence, il vous est proposé d'adopter les taux de fiscalité directe locale pour 2022, en les maintenant à leur niveau de 2021 .

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2022	Taux d'imposition proposés pour 2022	Produit fiscal initial issu du vote des taux attendu pour 2022	Effet du coefficient correcteur	Produit fiscal final issu du vote des taux attendu pour 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 147 000	50,74 %	7 178 188	- 2 116 646	5 061 542
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	173 700	87,62 %	152 196		152 196
Total			7 330 384		5 213 738

Intervention de M. Fallouk : Monsieur le Maire, dans le bulletin municipal, vous déclarez que vos « projets avancent au service de tous, dans le cadre d'une fiscalité maîtrisée ». La réalité est toute autre.

L'absence d'augmentation des taux d'imposition sur la commune est l'arbre qui cache la forêt des augmentations que vous avez décidé à l'agglomération.

Les propriétaires fonciers ne sont pas tous des riches comme vous avez pu le dire ici. Pour rappel, 64,4% des habitants sont propriétaires sur la commune. Et cette histoire, n'est pas une histoire de « cornecul » comme vous l'avez déclaré. Mais les habitants de Boulazac Isle Manoire apprécieront.

Ces augmentations touchent donc une grande partie de nos administrés. Sans compter que depuis plusieurs années, les habitants de Sainte Marie de Chignac et de Saint Laurent sur Manoire connaissent déjà une augmentation avec rattrapage de leurs taxes, due à la création de la commune nouvelle. Concrètement, avec les augmentations d'impôts que vous avez décidé à l'Agglomération : entre 2020 et 2022, un foyer moyen de Lesparat subira une augmentation de 43€ de sa taxe sur les ordures ménagères et de 31€ sur sa taxe foncière, soit une augmentation de 74€.

Cette augmentation sera de 45€ pour un foyer moyen de Saint Laurent et de 60€ pour un foyer moyen au Marsicou.

Dans le contexte actuel de hausse des carburants, du gaz, à l'heure où chacun cherche à faire des économies, vous vous trompez de cible.

Vouloir faire croire que vous maîtrisez la fiscalité sur Boulazac Isle Manoire alors que par derrière vous l'augmentez à l'Agglomération, n'est-ce pas tromper vos administrés !

En tous cas vous n'êtes plus à une contradiction près.

M. le Maire : je veux vous rappeler que ce soir nous sommes réunis pour le conseil municipal de Boulazac Isle Manoire et qu'on vote le budget de la Ville.

En revanche M. Fallouk pour payer les sureffectifs du Département quand le Président Peiro a proposé d'augmenter les impôts de 10% nous avons été solidaires mais je ne vous ai pas entendu protester alors que vous étiez déjà élu. Moi je parle des impôts à Boulazac. Vous savez que dans la vie politique il faut acter que l'on perde ou que l'on gagne. Il y a eu 5 heures de débat à l'Agglomération. Une déclaration pas très intelligente mais même si cela a voulu avoir ce vernis là il y a eu un débat de 5 heures sur un seul sujet.

La démocratie a parlé : 17 élus de l'Agglomération se sont opposés au dossier et 62 élus ont voté pour. La décision est prise, il s'agit de la démocratie. Mais vous n'êtes pas au conseil communautaire, ce qui est déjà une bonne chose.

Je vous ai proposé la reconduction des taux, vous pouvez faire tous les commentaires que vous voulez mais par contre, j'aimerais que vous me retrouviez la revue de presse où j'ai dit que ce n'était qu'une affaire de riche.

M. Fallouk : vous l'avez dit ici, c'est enregistré.

M. le Maire : vous faites ce que vous voulez mais ici on ne parlera que de la Ville. Nous n'allons pas passer 5 heures pour parler de l'Agglomération où le débat démocratique a tranché, sans le soutien de M. Pierre-Nadal, mais c'est tellement habituel qu'on ne s'en offusque même plus. Heureusement qu'il y a des gens intelligents qui ont compris qu'il y avait besoin d'investir, de se développer et en pleine conscience ils ont voté la proposition qui a été faite.

Je me permets de vous dire M. Fallouk, vous qui êtes largement instrumentalisé par la Maire de Périgueux, s'il y a une augmentation des ordures ménagères c'est tout simplement parce que la Ville n'a pas mis en place le système de collecte, on n'a pas pu faire autrement. Je vous rappelle que la loi, de Madame Ségolène Royal, a prévu le passage à la redevance incitative. Et nous avons formulé le souhait à l'Agglomération pour l'année prochaine. J'ai vu lors du débat à Périgueux que Madame la Maire avait l'ambition d'être au rendez-vous l'année prochaine pour y passer.

Je vous rappelle que lorsque nous sommes élu nous sommes républicain, et nous appliquons la loi. Il va falloir y passer d'une manière ou d'une autre.

Si nous étions en redevance incitative, nous aurions évité l'augmentation du SMD3.

Par contre, ne prenez pas les habitants de Périgueux et de l'Agglomération pour des poulets de l'année. Un outil est mis à disposition des habitants afin d'effectuer une simulation en lien avec leur fiche d'imposition, moi-même je l'ai fait et nous sommes très loin de cet espèce de fantasme de 53% d'augmentation des impôts. Le débat a été tranché au Grand Périgueux.

M. Pierre-Nadal, je formule le souhait de revenir au débat de la Ville de Boulazac et de voter le budget.

M.FALLOUK : attendez, je souhaite répondre.

M.le Maire : M. Pierre-Nadal a demandé à intervenir, vous ne reprenez pas la parole ! Je donne la parole à celui qui a demandé !

M. Fallouk : restez calme.

M. le Maire : vous n'avez pas à prendre la parole c'est moi qui la donne !

M. Fallouk : vous ne pouvez pas dire que je suis instrumentalisé. Vous ne pouvez pas dire ces choses-là. Je suis en droit de vous dire que je suis instrumentalisé par les administrés mais pas par la Maire de Périgueux.

M.le Maire : je passe la parole à M. Pierre-Nadal.

M.Pierre-Nadal : je trouve que vous avez une conception assez étrange de la manière dont les choses doivent se passer entre l'Agglomération et la commune.

Vous n'êtes pas sans savoir que les élus de l'agglomération sont l'émanation des élus des conseils municipaux et donc il y a un lien direct lorsque les électeurs se prononcent lors des élections municipales. Il y a une liste qui est prédéfinie pour pouvoir ensuite siéger à l'Agglomération.

Lorsque vous prenez des engagements face aux électeurs lors des municipales vous prenez des engagements qui s'appliquent aussi au niveau de l'Agglomération.

En fait, cela reflète très clairement votre conception de la manière dont vous devez gérer les choses à l'agglomération parce que vous avez l'impression que vous êtes dans une instance totalement déconnectée de la vie démocratique parce qu'en réalité l'Agglomération, c'est encore une fois l'émanation des élus municipaux. Si vous aviez été respectueux du débat démocratique, je pense que vous auriez pu, comme cela a été fait dans plusieurs communes, lancer ce débat sur la fiscalité ici, parce que ce qui se vote à l'Agglomération concerne les habitants de Boulazac Isle Manoire, c'est ce qu'a exprimé mon collègue Jamel Fallouk.

Il n'est absolument pas instrumentalisé par ce qui se passe à Périgueux. Il est à l'écoute des habitants de Boulazac qui subissent des choix qui se font à l'Agglomération à la fois sur la fiscalité mais aussi dans leur quotidien et dont ils peuvent avoir un avis dessus.

Je trouve cela assez surréaliste que vous déconnectiez les deux. Le débat se passe ici, et il devrait se passer ici aussi sur les sujets concernant l'Agglomération. D'ailleurs vous avez certaines obligations qui nécessitent un certain nombre de débats pour qu'ils puissent être soumis à notre assemblée. Je suis très surpris de votre conception et en même temps cela illustre votre manière de gouverner cette Agglomération.

M. le Maire : M. Pierre-Nadal vous fût très solidaire. Est-ce que vous avez noté que sur 43 maires, 41 ont voté le rapport de l'Agglomération. Vous fûtes les seuls à ne pas voter avec le Maire d'Anesse et Beaulieu et la Maire de Périgueux.

Lorsque je suis rentré en politique il y a eu les élections présidentielles de 1974 : M. Giscard d'Estaing a obtenu 0.5% de voix de plus que M. Mitterrand. J'ai reconnu pendant 7 ans le Président Giscard d'Estaing alors qu'il avait gagné seulement de 0.5% des voix. C'est ça la démocratie.

M. Pierre-Nadal : ce que Jamel Fallouk veut dire c'est que vous avez pris un engagement de maintenir la fiscalité pour les habitants de Boulazac. Vous avez remporté cette élection, vous vous êtes engagé à maintenir cette fiscalité. Sauf que par l'instrument de l'Agglomération vous allez à l'inverse de cet engagement.

M. le Maire : nous verrons comment la population de l'Agglomération appréciera les 25M€ investis pour le compte de la ville de Périgueux sur le quartier de la gare.

Avec les augmentations que nous subissons tous depuis plusieurs mois liées aux différentes crises, la construction de la future piscine communautaire à Niversac représente un coût supplémentaire d'environ 700 000€. Les prix flambent pour tout le monde. Ou alors on propose d'arrêter les investissements (gare de Razac, gare de Boulazac, gare de Marsac, la piscine) mais les élus ont tranché.

Nous sommes au conseil municipal de Boulazac Isle Manoire et je vous propose de maintenir les taux fiscaux avant de vous présenter le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition 2022 comme suit :

	2022
Taux Foncier Propriétés Bâties	50,74 %
Taux Foncier Propriétés non bâties	87,62 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PINSON Jean- François, Adjoint chargé des finances afin qu'il présente le budget primitif 2022

Monsieur PINSON Jean-François présente l'ensemble des budgets.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le vote des Budgets 2022:

Budget Principal
 Budget Annexe des Affaires Economiques
 Budget Annexe du Palio
 Budget Annexe Du Centre d'Hébergement
 Budget Annexe « Lotissement Les Brandes »
 Budget Annexe « Lotissement Les Terrasses du Suchet III»
 Budget Annexe « Lotissement Le Haras de Beauregard »
 Budget Annexe « Lotissement La Fourtie »
 Budget Annexe « Lotissement Les Bosquets D'Angou »
 Budget Annexe « Les Jardins du Sorbier »

Intervention de Mme Marrant : pour commencer entre la commission des finances et le projet qui nous est présenté aujourd'hui il y a eu des modifications. On s'attendait seulement à de la précision sur des recettes de l'Etat qui en l'occurrence sont de 65 000€ de plus que prévues. Le budget investissement a été augmenté de 200 000€ avec des modifications de lignes nombreuses. Ces modifications de dernière minute sont surprenantes.

M. Pinson : nous pensions ne pas avoir toutes les subventions que nous avons demandées, par conséquent nous avons réduits.

Mme Marrant : il s'agit de 200 000€ en plus.

Sur le fonctionnement un satisfecit sur la création de postes mais des interrogations sur les dépenses à caractère général d'une part, et sur les recettes à caractère exceptionnel cette année.

Nous saluons la création d'une équipe espaces verts que nous avons réclamée en 2020. Pour ce qui est du recrutement du conseiller numérique c'est également utile. En revanche, aucun effort réel ne semble être opéré pour mieux maîtriser, voire réduire, les dépenses à caractère général.

Elles sont moins élevées qu'au BP 2021 mais c'est parce qu'en 2021 il y avait l'assurance dommage ouvrage pour 240 000€.

A titre d'exemple, on note comme l'an dernier 30 000€ d'imprimés et des frais de prestataires et d'honoraires dont on ne sait à quoi cela correspond.

Je note toutefois que vous avez réduit, depuis la commission des finances, les charges de gestion courante de 200 000€. Donc si vous cherchez vous trouvez des économies à réaliser.

Vous avez rajouté des dépenses imprévues. C'est encourageant mais peut-être pouviez-vous faire encore mieux en vous livrant à un véritable contrôle de gestion.

Côté recettes, nous commençons l'année avec un report moindre que les années précédentes compte tenu de l'exécution du budget 2021. Ce budget 2022 est facilité par des recettes issues des excédents des lotissements terminés. Cette somme de 950 000€ est très utile pour dégager un excédent de fonctionnement. Que trouverons-nous l'année prochaine pour remplacer cette recette exceptionnelle ?

Pour l'investissement : un budget boosté par un nouvel emprunt, et des choix d'investissement contestables. Avant d'entrer dans le commentaire sur l'investissement une petite observation : dans la maquette l'opération 48, « traversée de Sainte Marie » a disparu, et me semble avoir été incluse dans École de Saint Laurent. Donc sur l'investissement, comme d'habitude, mais je suis têtue, nous regrettons de ne pas avoir une présentation en AP CP qui nous permettrait d'assurer une planification des crédits de paiements et un vrai suivi du réalisé. Comme je l'ai fait remarquer en commission des finances, le Grand Périgueux pratique cette gestion en AP CP. Pourquoi ne pas le faire ici ?

Les opérations nouvelles : le montant est gonflé par l'inscription de l'école de Saint Laurent dans sa totalité 2,5M€ TTC alors que pas grand-chose sera dépensé cette année. Le concours d'architecture étant juste lancé. Nous avons bien compris que face à la ressource constituée par l'emprunt de 2,5 millions il fallait une dépense identique.

Les opérations nouvelles que vous avez listées dans la note sont ainsi inscrites pour 8,4 millions alors que les 3 dernières années elles l'étaient pour environ 5,5 millions. Nous allons donc traîner des reports pour toute la durée du projet de l'école de Saint Laurent comme pour Yves Peron, ce qui vous permettra chaque année de communiquer sur des budgets d'investissement gonflés.

En réalité les opérations nouvelles qui seront engagées cette année seront de l'ordre 5,9 millions donc quasiment comme les dernières années, ce qui semble être notre capacité à investir annuellement. Je n'oublie pas le report 2021 de 436 000 €.

C'est facile de faire dire au budget d'investissement de la ville ce qu'on veut : au choix 13,7 millions avec les montant hors opération, 8,5 M€ avec l'école de Saint Laurent ou 5,9M€ sans !

Nous vous remercions d'avance d'être raisonnable dans l'affichage des chiffres dans votre communication ! Le message vaut pour la presse également.

Sur le choix des investissements on peut résumer ainsi : les centres bourgs, les écoles, le sport, toujours très bien traités, et les arbres mais pas les routes : s'agissant des écoles, nous regrettons toujours que l'école Joliot Curie soit oubliée. Nous en avons parlé abondamment lors du dernier conseil. S'agissant de la cuisine centrale, nous réaffirmons que nous privilégions le principe de cuisines dans les écoles, bien plus agréable pour le personnel et plus adapté, pour réaliser les plats de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire. Qu'est ce qui a fait le succès de la cantine de Marsaneix ? Son chef, très investi, qui contribuait, parce qu'il était en prise directe avec les enfants, à l'éducation au goût et à la lutte contre le gaspillage. Demandez aux anciens élèves d'Atur des années 70/ 80 ce dont ils se souviennent : l'omelette aux pommes de terres de Madame Cherbeix, la cantinière.

Les expériences des collèges de Nontron, de Belvès et de Montpon sont parlantes : ce sont des cuisines sur place, avec des produits locaux préparés sur place et un échange entre les cuisiniers et les élèves.

Écoutez la formule prônée par le collectif « Les pieds dans le plat » qui accompagne les collectivités :

« Ingénieriser la chaîne alimentaire non pas par des machines sophistiquées et des centralisations massives mais par la valorisation du travail humain. En valorisant le travail des paysans, des cuisiniers, des gestionnaires et des personnels de service, nous prouvons qu'il est possible de proposer des repas bio-locaux dans un cadre convivial, éducatif et digne tout en maîtrisant le budget. »

Quand vous parlez de votre projet de cuisine centrale à liaison chaude, nous ne voyons que de la technique et pas un projet construit dans l'esprit du collectif « Les pieds dans le plat ».

Nous constatons que vous faites de la résistance pour doter les communes autres que Boulazac d'un réseau de voies communales de qualité. Je ne parle évidemment pas des voies relevant de l'intérêt communautaire mais bien des autres. Cela n'apparaît pas dans votre note, mais ça a été indiqué en commission des finances le montant consacré au marché de voirie est en baisse par rapport à 2021 avec seulement 816 000€ TTC. Qu'est ce qui sera fait ? A quel moment (le marché n'est pas passé en commission d'appel d'offres) et à quels tronçons allez-vous renoncer ?

Nous avons pu nous rendre compte que vous n'hésitez pas à demander à vos services de solliciter un bureau d'étude pour dimensionner un simple ralentisseur pour une rue d'Atur, mandatez donc un cabinet d'études pour vous faire l'évaluation des travaux de remise à niveau de l'ensemble de la voirie ce qui permettrait de savoir à quoi nous en tenir en matière d'investissements à prévoir .

En tous cas, faire en permanence du point à temps sur une partie des routes dégradés. J'emploie ce terme plutôt que rustinage qui heurte Jean-François Pinson. Réparation qui ne résiste pas 3 semaines, c'est de la mauvaise gestion et du gaspillage d'argent public.

Les habitants et les entreprises sont en droit d'attendre de pouvoir circuler sur des routes de qualité qui ne présentent pas de risques selon des circuits qui sont ceux qui leur conviennent le mieux, afin de réduire les distances parcourues, ce qui est bon pour leur budget et pour la planète.

Sur l'opération 10 900 arbres : elle coûte 100 000€ cette année et sans doute chaque année (soit 600 000€ en 6 ans) en investissement. A laquelle il faut rajouter les coûts du technicien et de l'ensemble des moyens mobilisés sur le budget de fonctionnement.

Ce n'est pas d'oxygène dont notre secteur manque, vu l'importance de la forêt et des terres agricoles sur notre territoire. Et pour ce qui est de la biodiversité spontanée, ici comme ailleurs les friches ne manquent pas.

Non ce qui manque ce sont des arbres dans les zones urbanisées, mais à l'évidence la surface pour y loger 10 900 arbres n'est pas suffisante. Alors obnubilé par ce chiffre, vous avez trouvé cette formule des forêts Miyawaki, ces micros forêts à haute densité, parées de toutes les vertus et qui font florès dans les grandes villes qui s'affichent écolo.

Les 2 micros forêts de Saint Laurent et d'Atur viennent d'être plantées dans des endroits déjà boisés et totalement improbables. C'est ridicule et nous sommes persuadés que vous en avez conscience.

Il y a bien des manières de sensibiliser les habitants et les enfants aux enjeux écologiques. Ce n'est pas en plantant avec quelques enfants des écoles des tiges serrées de 40 cm, dont les animaux sauvages vont raffoler, qu'il va falloir arroser pour s'assurer de la reprise, qu'on va les sensibiliser à l'importance du soin à apporter à la nature et à la place de l'arbre.

Manifestement, vous vous êtes laissé berné et influencer par la tendance écolo-bobo, de votre majorité et vous laissez faire !

Nous en appelons à un retour à la raison sur ce projet. Planter des arbres à Lesparat à la cité Bel Air au Suchet ou au Ponteix, c'est très bien mais planter 10 900 arbres n'importe où, pour tenir une promesse qui avait été mal évaluée, c'est du gaspillage d'argent public !

En conclusion aux différents points développés nous ne voterons pas ce budget.

M. le Maire : je vais vous faire un compliment Mme Marrant : pour la première fois vous avez eu un discours d'un opposant. C'est normal, vous n'êtes pas sur les mêmes choix mais pour une fois il n'y a pas de procès d'intention. Vous avez exprimé des choses et dont c'est le rôle de l'opposition d'exprimer.

Cette fois-ci vous avez eu un propos apaisé. Vous avez le droit de penser que certaines choses ne sont pas bien. Vous avez reconnu la sincérité du budget présenté, je tenais à le souligner puisque cela n'a pas toujours été le cas. Je vous donne acte. Vous avez fait un travail d'opposant qui n'est pas toujours passionnant.

M. Pinson : vous m'interrogez pour savoir ce qu'il y a dans le compte « imprimés et honoraires », et dans votre discours vous proposez d'augmenter les honoraires en faisant appel à des cabinets d'études. Je voulais juste vous faire remarquer cette contradiction.

Dans la rubrique catalogue / imprimé il s'agit de toute la partie communication (agenda mensuel, bulletin municipal trimestriel, flyers des différentes manifestations communales, etc.). Je sais que votre marotte ce sont les routes et je me suis procuré un document qui recense dans le département la longueur de voirie pour chaque commune. La commune de Verdon dispose de la plus faible voirie communale soit environ 4km, Sanilhac 96km, Périgueux 141km, Bergerac 183km et la grande gagnante avec 335km de voirie communale c'est Boulazac Isle Manoire. En fusionnant les quatre communes nous sommes devenus la commune ayant le plus de voirie communale. Ce qui représente beaucoup de voies à entretenir ! N'espérez pas obtenir des boulevards en enrobés sur les routes communales y compris au fin fond des chemins où il n'y a plus qu'une seule maison.

Nous ne pouvons pas le faire, et de toute façon si nous le faisons nous nous ferions fustiger par les habitants parce que cela favorise les excès de vitesse. On fait ce qu'on peut et nous essayons de le faire avec discernement, et c'est tout le travail subtil et compliqué de la commission travaux, menée par l'adjoint Jean-Marie Montagut, de constater ce qu'il y a de plus urgent à faire. A noter que cela représente 1,5M€ sur 8M€.

Mme Marrant : il y a l'éclairage public inclus dans ce montant.

M. Pinson : la traversée de Sainte Maire, ainsi que le bourg d'Atur ne sont pris en compte dans les 1,5M€.

Mme Marrant : et la route François Mitterrand ? Il en reste à faire.

M. Montagut : ce sera en 2023.

Mme Marrant : et c'est là où M. le Maire m'indique que c'est une affectation différente des crédits en fonction des priorités : moins pour le sport et plus pour les routes par exemple. Ce que je veux dire c'est que si on ne fait jamais un scénario de ce qu'il reste à faire, nous n'y arriverons jamais. D'autant qu'avec la longueur de voirie communale que vous venez de nous indiquer. Cela fait peur !

M. Pinson : j'ai découvert avec ce document la longueur de la voirie communale. Je ne pensais pas que cela représentait autant.

M. Montagut : je pense que nous avons un réseau de voirie qui est correct.

Mme Marrant : n'avez-vous pas dit que notre budget était en bonne santé ?

M. Pinson : Mme Marrant je pense que vous êtes en train de pleurer un peu la bouche pleine. Je ne vais pas avoir la méchanceté d'aller comparer nos budgets avec ceux des communes voisines. Mais par rapport à la ville-centre nous ne sommes pas loin du même investissement alors que nous n'avons pas les mêmes revenus globaux.

Une commune qui se situe à l'Est, avec 8 000 habitants, annonce environ 3,4M€ d'investissements comprenant 1,3M€ d'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Ce qui signifie que pour la totalité de ses investissements cette commune dispose de 2,1M€. A la ville de Boulazac Isle Manoire nous annonçons, hors opérations, 8,8M€, c'est-à-dire 4 fois plus.

Il est vrai que je préfère être l'adjoint aux finances de Boulazac que de cette commune. Quelle que soit son étiquette politique je plains mon collègue. Ils doivent faire avec des bouts de ficelles. Peut-être que dans cette commune ils n'ont pas le même taux de masse salariale.

Mme Marrant : l'année dernière M. le Maire m'avait proposé de faire le tour de la commune, cela n'a pas eu lieu, mais Jean-François je peux vous proposer de vous emmener.

M. Pinson : je réponds positivement.

M. le Maire : je m'en suis inquiété, vous n'avez jamais pris rendez-vous. Je suis à votre disposition.

Je veux vous faire une synthèse du budget : priorité à l'école, le sport et la culture.

Concernant l'éducation, avec les 2,5M€ de l'école de Saint Laurent sur Manoire, cela représente 3,5M€. L'école d'Atur sera livrée cet été. Est-ce que vous connaissez beaucoup de commune qui livre chaque année un groupe scolaire ?

Mme Marrant vous faites état de votre impatience en ce qui concerne l'école Joliot Curie. Il ne vous a pas échappé que cette école est complètement insérée dans le tissu urbain de la Cité Bel Air qui a une histoire particulière. Au niveau des écoles, il faut recomposer les choses, nous faisons des travaux de maintien au niveau de l'école pour qu'elle ait une qualité malgré tout. Nous rénovons la totalité des jeux pour 50 000€ mais en prévision des travaux de Joliot Curie, nous achetons les logements des instituteurs à l'Office HLM. L'immeuble a vocation à être démoli pour augmenter le stationnement, car l'école a un problème d'accessibilité et de stationnement.

Nous achetons la maison qui a été brûlée afin de donner un confort à l'école le jour venu.

La Ville s'est positionnée pour acheter la chapelle désaffectée. En clair, ce que nous sommes en train de faire c'est de trouver des espaces autour de l'école pour donner un confort supplémentaire.

Le sport : tribune couverte du stade de foot L.Dutard 500 000€.

La culture : je vous informe que nous aurons rapidement une DM et que les chiffres annoncés seront modifiés. Pourquoi ? Je vous rappelle que les communes sollicitent des subventions et à ce jour nous ne les avons pas toutes reçues au mois de Mars. J'ai quelques informations qui me laissent à penser qu'au titre de FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) nous allons avoir la prise en compte du projet de chapiteau école de cirque à la Plaine de Lamoura. Evidemment si nous avons la confirmation nous l'inscrivons. Nous n'inscrivons pas des subventions que nous n'avons pas. Ce chapitre sera modifié de manière relativement importante puisqu'il y a des notifications de la DRAC qui sont intervenues.

Aménagement durable et mobilité : l'aménagement du bourg d'Atur. C'est la sécurisation pour le stade et les écoles. Il va y avoir un apport de sécurité pour tout le monde. La traversée de Sainte Marie de Chignac et la restauration de l'église. La fin du projet du quartier de Niversac. L'environnement avec les parcs de la Cité Bel Air et du Ponteix.

Nous inscrivons 1,2M€ pour l'entretien de la voirie, mais avec les 435 000€ qui consistent à réaliser un giratoire et une double voie pour accéder à la piscine il s'agit de travaux de voirie. Je me permets de vous faire remarquer que depuis le carrefour du Bosquet d'Angou jusqu'en bas de la gare de Niversac, le revêtement a été fait en enrobé depuis la fusion des communes.

Il y a les travaux des 4 routes à Atur. Pour qu'il y ait ces travaux il a fallu que la commune achète la maison qui a été démolie à la suite pour ce futur aménagement. Nous apportons un fonds de concours au Grand Périgueux.

Lorsque cette route aura été refaite, la route des Paillers sera également refaite. Il y a aussi des travaux routiers qui se font dans d'autres chapitres.

Je vous donne une information, lorsque vous arrivez à la future piscine de Niversac vous avez une vieille bâtisse qui masque l'entrée de ce secteur. Si nous sommes efficaces, cette maison aura disparu à l'ouverture de la piscine. Aussi il y aura une perspective sur l'ensemble du site, mais il nous faudra planter quelques tiges comme vous dites Mme Marrant.

Je ne me balade pas ailleurs comme Monsieur Fallouk mais je tiens à vous faire remarquer que nous sommes en train d'achever 110 logements Avenue Marcel Paul. Avenue Benoit Frachon il y a la construction de 71 logements qui va démarrer en face du campus des métiers. En face de l'espace Nelson Mandela à Lesparat, ce sont 16 logements supplémentaires. Sur les anciens bâtiments Pradier ce sont 34 logements qui seront livrés en Mai. L'Office Départemental va utiliser les friches de l'ancienne cité de Pey Harry pour lancer 42 maisons individuelles. C'est aussi des investissements réalisés par des entreprises qui se développent sur notre commune. La ville n'est pas le seul pilote du développement. On accompagne, par le biais également du Département, de l'Agglomération et cela représente un ensemble.

Avec beaucoup de sérénité, je pense que la ville de Boulazac va poursuivre son développement avec le budget de 2022.

Vous savez que je ne suis pas « Macronien » mais dans une loi finances, de manière subtile on le sait déjà, nous allons perdre la DSR l'an prochain, ce qui représente 200 000€ en moins ainsi que plein d'autres choses. Nous étions réunis hier soir avec l'Assemblée des Maires ; Bruno Lamonerie. Lorsque l'on entend que l'hypothétique Président de la République, qui va être élu a priori en Avril prochain, annonce qu'il veut supprimer la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), c'est vrai que les collectivités que nous sommes mais pas, qu'il y a les Départements, les Régions, nous nous interrogeons sur le fait de qui va payer les 10 milliards d'euros supprimés ?

En tout cas, pour notre commune l'année 2022 va lui permettre de poursuivre son équipement même s'il y a quelques impasses, la vie est ainsi faite. J'ai une certaine sérénité à vous proposer le budget que je soumetts à votre vote.

M.Pinson : je voudrais remercier les services qui ont très fortement contribué à la préparation de ce budget. Mme la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et surtout la Directrice des Finances et l'aide de ses techniciens. Je voulais les remercier publiquement.

M. le Maire : tu m'enlèves ma conclusion.

En revanche Mme Marrant, au Département il y a des commissions souveraines, ce qui n'est pas le cas des commissions municipales. Je tiens à vous le rappeler.

Mme Marrant : je sais bien mais nous avons décidé de les créer. Dans la mesure où elles existent on devrait les réunir.

M. le Maire : elles assistent le Maire mais pour le budget c'est une proposition du Maire.

Mme Marrant : je suis d'accord mais je demande à ce que les commissions se réunissent. Depuis janvier 2021 nous n'avons pas eu de commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention :

- **VOTE** les Budgets 2022 ci-annexés :
Budget Principal,
Budget Annexe des Affaires Economiques
Budget Annexe du Palio
Budget Annexe Du Centre d'Hébergement
Budget Annexe « Lotissement Les Brandes »
Budget Annexe « Lotissement Les Terrasses du Suchet III »
Budget Annexe « Lotissement Le Haras de Beauregard »
Budget Annexe « Lotissement La Fourtie »
Budget Annexe « Lotissement Les Bosquets D'Angou »
Budget Annexe « Les Jardins du Sorbier »

INDEMNITES AU PERSONNEL COMMUNAL POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

VU l'arrêté Ministériel du 27 février 1962 instituant l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux personnels non éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),

VU le Décret n° 86-252 du 20 février 1986,

VU l'Arrêté Ministériel du 19 mars 1992,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifiant les règles d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, d'une part, et les modalités du montant des Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires ainsi que la répartition par catégorie de ces indemnités,

Par référence aux textes régissant la rémunération du personnel ayant effectué des travaux supplémentaires à l'occasion des élections :

- Présidentielles le 10 avril et 24 avril 2022
- Législatives le 12 juin 2022 et le 19 juin 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de rémunérer les travaux effectués à l'occasion de ce scrutin comme suit :
 - attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents de catégorie B et C à raison de 150 € par journée.
 - attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents de catégorie A d'un montant de 150 € par journée.
- Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 des charges de personnels.

CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE / CHOIX DES 3 CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Une réflexion a été menée concernant le devenir du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire dont la particularité du site réside dans le fait qu'il se trouve implanté sur 3 zones distinctes au sein du bourg, dans le périmètre d'un patrimoine historique. Compte tenu de la complexité et de la taille du projet, la Ville a souhaité bénéficier des services de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Z'A&MO/FREE LANCE ETUDES, pour établir des propositions sur la base de l'état existant et des besoins évalués à moyen et long terme.

Cette étude débouche sur l'opportunité de procéder à la construction du nouveau groupe scolaire, au sein du bourg aux qualités patrimoniales, urbaines, architecturales et paysagères exceptionnelles.

Déroulement de la procédure

Par délibération n°2021_11_160 du 24 novembre 2021, le Conseil municipal :

- Prenait en considération la construction du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire de 1 280 m² utiles, à édifier au sein du bourg, au montant de 3 500 000,00 € H.T., coût estimatif d'opération indice octobre 2021 ;
- Approuvait le programme des surfaces de l'opération établi par l'AMO en octobre 2021
- Autorisait le lancement de désignation du maître d'œuvre de l'opération par voie de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse +, lancé conformément à l'article L 2172-1 du Code de la Commande Publique (CCP) et organisé selon les dispositions des articles R 2162-15 à R 2162-26 du CCP en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du nouveau groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire ;
- Autorisait Monsieur le Maire à désigner les trois membres du Jury, Maîtres d'œuvre, en qualité de personnes qualifiées, conformément au CCP (Cf. Décision du Président du Jury du 11/02/2022 – Composition du Jury) ;

L'avis d'appel public à la concurrence est envoyé le 30 novembre 2021 sur la plateforme AWS et auprès des journaux BOAMP et JOUE qui effectuent les publications respectivement les 02 et 03 décembre 2021, pour remise des candidatures le 14 janvier 2022, à 12h00 au plus tard.

Analyse des candidatures

24 plis parviennent sur la plateforme de dématérialisation dans les délais impartis.

L'analyse des candidatures des équipes de maîtrises d'œuvre a été établie par l'AMO.

Composition du Jury

Le jury est composé comme suit :

9 Membres ayant voix délibérative

Membres du jury de concours en matière de maîtrise d'œuvre

Président :

Jacques AUZOU Maire de BOULAZAC ISLE MANOIRE

5 Membres titulaires élus :

- Monsieur Jean-François PINSON
- Monsieur Jean-Marie MONTAGUT
- Madame Fanny CASTAIGNEDE
- Monsieur Nicolas DURU
- Madame Josette MARRANT

3 personnalités qualifiées (Maîtres d'œuvre désignés par le Maître d'ouvrage) :

- Monsieur Sylvain MARMANDE
- Monsieur Jean-Hervé HALLER
- Monsieur Mevin RAGAVEN

3 Membres invités ayant voix consultative :

- Monsieur Jean-Pierre PASSERIEUX
- Monsieur Boris VOIRY
- Madame Bérandère BOUGEON

Avis du Jury – séance du 10 mars 2022 à 15h00

Dans sa séance du 10 mars 2022 à 15h00, le Jury, dûment convoqué par courrier du 02 mars 2022, et conformément au Code de la Commande Publique, propose d'arrêter la liste des 3 groupements admis à réaliser les prestations telles que définies dans le dossier de consultation, ainsi qu'il suit :

- *Pli n° 3 (nouveau numéro : 1) :*
 - Groupement SOUVENIR D'UN FUTUR Architectes (mandataire) /GALINAT ECC/ID BATIMENT/CESMA/ODETEC/SEPIBAT/AMPLITUDES PAYSAGES 24 ;
- *Pli n°23 (nouveau numéro :2) :*
 - Groupement MCVD Architectes (mandataire)/IG CONCEPT / VIAM ACOUSTIQUE / SABINE HARISTOY ;
- *Pli n°24 (nouveau numéro : 3) :*
 - Groupement W-ARCHITECTURES (mandataire) / VIVALTO / SOCONER / THERMIBEL / CRX OUEST / KAPLAN PROJETS.

Considérant l'avis du Jury consigné dans le procès-verbal, lors de sa réunion du 10 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le classement des 3 groupements admis à participer au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire, tel que proposé par le Jury .
- **ARRETE** comme suit, dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations de niveau « Esquisse plus », la liste des candidats admis à concourir :
 - *N°1 : GROUPEMENT SOUVENIR D'UN FUTUR ARCHITECTES (mandataire) / GALINAT ECC / ID BATIMENT / CESMA / ODETEC / SEPIBAT / AMPLITUDE PAYSAGES 24 ;*
 - *N°2 : Groupement MCVD Architectes (mandataire) / IG CONCEPT / VIAM ACOUSTIQUE / SABINE HARISTOY ;*
 - *N°3 : Groupement W-ARCHITECTURES (mandataire) / VIVALTO / SOCONER / THERMIBEL / CRX OUEST / KAPLAN PROJETS.*

ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ ROUTE GEORGES BRASSENS

Dans le cadre de l'aménagement de la future piscine à Niversac, la ville doit réaliser des travaux d'aménagements de voirie, de giratoire et de stationnement.

Considérant que certains ouvrages annexes nécessitent de nouvelles emprises foncières,

Considérant que le site pressenti pour la réalisation de ces ouvrages qui jouxte l'emplacement de la piscine est la propriété de Monsieur et Madame SAUVAGE situé 30 route Georges Brassens,

Suite aux pourparlers engagés avec les propriétaires de l'ensemble immobilier cadastré B 397-1147-1149 d'une superficie d'environ 4 000 m² nécessaire à l'implantation d'un accès sécurisé, un accord amiable a pu aboutir sur l'emprise foncière appartenant à Monsieur et Madame SAUVAGE.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le décret n° 95-127 du 08 février 1995 relative aux transactions immobilières réalisées par les collectivités locales,

Vu l'expertise en valeur vénale n°1542,

Vu l'inscription au budget Primitif 2022 de la ville,

Considérant l'intérêt de réaliser cette opération foncière afin de permettre la sécurisation du secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Ville de l'ensemble immobilier cadastré section B 397-1147-1149 d'une contenance de 4 000 m² environ appartenant à Monsieur et Madame SAUVAGE au prix de 190 000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes, notamment l'acte authentique résultant de cette transaction.

Questions diverses :

M. Pierre-Nadal : il y a quelques mois vous avez évoqué lors d'un conseil municipal la demande de défrichage d'une partie de la forêt d'Atur qui se trouve Route de Chateaubriand. Vous aviez évoqué une demande qui avait été faite par la famille Fosse et l'idée de constituer un groupe de travail qui puisse se réunir dans le cadre de cette demande afin de savoir comment y répondre.

Je voulais savoir si vous aviez eu plus d'informations, depuis, parce que nous sommes sollicités par des habitants qui s'inquiètent et s'interrogent de cette situation.

M. le Maire : la seule information que je peux vous donner c'est que j'ai reçu le promoteur qui s'était porté sur ce dossier. Nous lui avons commenté avec le Directeur des Services Techniques le PLUi tel qu'il est, à savoir des bandes boisées de protection. A ma connaissance il n'a pas donné suite pour le moment à cette acquisition donc nous avons le temps de faire un groupe de travail.

Je continue à penser qu'il y a un vrai débat à avoir avec cette famille. Le boisement n'est pas d'une excellente qualité mais il est situé sur un carrefour stratégique. Si la famille souhaite vendre je tiens à vous rappeler que la ville a un droit de préemption. Nous pourrions constituer un groupe de travail mais pour le moment il n'y a pas eu de suite du promoteur. Le PLU protège déjà le site puisqu'il y a des bandes boisées non défrichables.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h50

Compte rendu de séance affiché le 07 Avril 2022